

**CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES**  
**Procès-verbal de la réunion du Conseil de Faculté du mercredi 19 mai 2021**  
**Visioconférence TEAMS**

*Présences :*

Marcia Babineau (Art dramatique)

Jean-Luc Bonnaud (Histoire)

David Décarie (Études françaises)

Pierre-Marcel Desjardins (HÉP)

Norma Doiron (Rep. prof., Arts)

Julie Forgues (Arts visuels)

Thomas Hodd (Anglais)

Matthieu LeBlanc (Vice-doyen)

Gervais Mbarga (Info.-comm.)

Denise Merkle (Traduction et langues)

Marie-Andrée Pelland (Sociologie et criminologie)

Monique Richard (Musique)

Jonathan Robichaud (Rep. étud., Sc. soc.)

Marie-Noëlle Ryan (Philosophie)

Arnaud Scaillez (Rep. prof., Sc. Soc.)

Anahita Shafiei (rep. unité II)

Lise Savoie (Travail social)

Jean-François Thibault (Doyen)

Dominique Thomassin (Secteur langue et secrétaire)

Guy Vincent (Histoire et géographie)

**1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 19 mai 2021**

Le doyen demande si des points doivent être ajoutés à l'ordre du jour.

Le doyen rappelle que, comme pour les dernières réunions du Conseil de faculté, les votes se dérouleront par consensus, c'est-à-dire qu'une proposition sera adoptée si personne ne manifeste son désaccord.

Marie-Andrée Pelland propose l'adoption de l'ordre du jour. Appuyée par Jonathan Robichaud, la proposition est adoptée par consensus.

**2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 février 2021**

Le doyen demande si le projet de procès-verbal reflète bien les propos tenus lors de la dernière réunion et si des membres souhaitent y apporter des modifications. Il rappelle que les coquilles doivent être signalées directement à la secrétaire.

Lise Savoie propose l'adoption du procès-verbal. Appuyée par Julie Forgues, la proposition est adoptée par consensus.

**3. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 3 février 2021**

Point 5.1.1 : Le projet de modification du cours TSOC6129 a été adopté au Comité des programmes en avril dernier et a été transmis pour information au Sénat académique.

Point 6.2 : La cérémonie de remise des diplômes de cette année sera traitée au point Informations.

Point 7. Les recommandations relatives aux rapports des congés sabbatiques ont été transmises au bureau de la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales.

Point 9 : La FESR a accepté la nomination de Paul Grell comme professeur associé à l'École de travail social pour un autre mandat de deux ans.

Point 10 : Le document de travail sur les faibles inscriptions sera traité au Conseil de faculté du mois de juin.

Point 11 : Le prix d'excellence académique sera traité au Conseil de faculté du mois de juin.

Point 12 : Le suivi relatif à la FESR sera traité au point Informations.

Un membre s'interroge sur les décisions institutionnelles liées aux mots tabous. Le doyen indique qu'il a discuté de cette question entre autres avec le VREER, mais que le dossier n'a pas avancé. Il rappelle qu'il est possible d'ajouter une mention sur le contenu potentiellement offensant dans les plans de cours.

#### **4. Affaires étudiantes**

Jonathan Robichaud indique qu'un nouveau conseil étudiant des sciences sociales a été élu et qu'il participe à son dernier Conseil de faculté à titre de représentant étudiant.

Il rappelle qu'une activité virtuelle a été organisée pour le conseil étudiant ce semestre et il remercie le corps professoral pour sa contribution financière qui a permis d'offrir un don à l'organisme Carrefour pour femmes inc.

Le banquet de la FASS n'a pas eu lieu cette année étant donné les contraintes de temps et les cérémonies déjà prévues en mode virtuel. Un plan d'action sera établi en octobre pour qu'un banquet soit organisé à l'hiver 2022. Le doyen mentionne qu'à la Faculté d'administration, le banquet est organisé en partenariat entre les conseils étudiants et le décanat. Le doyen réitère sa volonté de collaborer plus étroitement avec les conseils étudiants lors de la planification des prochains banquets.

#### **5. Création / modification / évaluation de programmes / cours**

##### **5.1 Département de sociologie et de criminologie [Annexe 1]**

###### **5.1.1 Création du cours CRIM4300**

###### **5.1.2 Modification à la banque de cours CRIM**

###### **5.1.3 Modification au profil de la mineure en criminologie**

Marie-Andrée Pelland présente la création du cours CRIM4300 (Mineurs victimes et à risque), un cours entre autres nécessaire pour être membre de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec. La création de ce cours entraîne également des modifications à la banque de cours CRIM et à la mineure en criminologie.

Un membre propose d'inclure la féminisation du mot « mineurs » du titre du cours.

Marie-Andrée Pelland propose la modification du programme de criminologie. Appuyée par Lise Savoie, la proposition est adoptée par consensus.

## **5.2 Département des arts visuels [Annexe 2]**

### **5.2.1 Modification des EQE des cours ARVI**

Julie Forgues présente la modification des EQE des cours ARVI. Elle explique que les EQE actuels portent trop à interprétation et qu'il apparaît nécessaire d'indiquer clairement comme exigence la maîtrise (avec deux ans d'expérience) ou le baccalauréat (avec 5 ans d'expérience). Pour offrir les cours d'histoire de l'art, la maîtrise sera cependant obligatoire.

Un membre demande s'il ne serait pas préférable d'exiger la maîtrise pour donner tous les cours. Julie Forgues précise qu'en arts visuels, peu de personnes détiennent un doctorat. Par contre, avec un baccalauréat ou une maîtrise ainsi qu'une longue expérience professionnelle, des artistes possèdent des compétences tout à fait pertinentes pour offrir un cours ARVI.

Le doyen demande si ces changements auront des effets sur des chargées ou chargés de cours actuels. Julie Forgues affirme que celles et ceux qui ont de l'ancienneté en ce moment dans les cours ARVI pourront encore obtenir des charges de cours en dépit de ces changements.

Julie Forgues propose la modification des EQE des cours ARVI. Appuyée par Monique Richard, la proposition est adoptée par consensus.

## **5.3 Faculté des arts et des sciences sociales**

### **5.3.1 Plan de mise en œuvre des décisions du Conseil des gouverneurs : évaluation du B.A. multidisciplinaire [Annexe 3]**

Le vice-doyen rappelle que l'évaluation du B.A. multidisciplinaire a eu lieu en 2019-2020. Deux évaluateurs avaient alors rédigé un rapport très positif de ce programme.

Le plan de mise en œuvre comporte quatre recommandations, dont certaines actions ont déjà été entreprises. Par exemple, un comité réseau sera bientôt constitué, de nouveaux stages ont été créés et on prévoit la création d'un stage-recherche.

Une membre souligne la pertinence de la création d'un stage-recherche, notamment comme porte d'entrée vers la maîtrise en sciences sociales.

Le vice-doyen propose le plan de mise en œuvre des décisions du Conseil des gouverneurs pour l'évaluation du B.A. multidisciplinaire. Appuyée par Gervais Mbarga, la proposition est adoptée par consensus.

### 5.3.2 Création du cours MULT3000 (*Projets spéciaux*) [*Annexe 4*]

Le vice-doyen présente le projet de création du cours à contenu variable MULT3000. Il lit la description proposée pour ce cours.

Le doyen indique qu'Irving vient d'acquérir un terrain près de Sackville où des projets de recherche pourraient être menés. Ce développement suscite de l'intérêt dans plusieurs facultés, dont la FASS qui souhaite que le cours MULT3000 (Projets spéciaux) soit inscrit à l'horaire dès l'automne 2021.

Le vice-doyen propose la création du cours MULT3000. Appuyée par Jonathan Robichaud, la proposition est adoptée par consensus.

## 6. Suivis : RDD / RVD / Sénat / Comité des programmes

### 6.1 RDD et RVD

Rien à signaler.

### 6.2 Sénat et Comité des programmes

Rien à signaler.

## 7. Modifications mineures au document type facultaire [*Annexe 5*]

Le vice-doyen présente les modifications mineures au document type facultaire. La plus récente convention collective, notamment l'annexe F, comporte une nouvelle numérotation, donc les modifications touchent principalement les références à la convention collective. De plus, le document type indique que les dossiers seront désormais remis dans OneDrive et non plus sur une clé USB.

Ce document sera en vigueur à l'automne prochain.

Le vice-doyen propose les modifications mineures au document type facultaire. Appuyée par Julie Forgues, la proposition est adoptée par consensus.

## 8. Autres points

Rien à signaler.

## **9. Informations**

### **9.1 Mode de livraison des cours : automne 2021**

Le vice-doyen rappelle qu'une note de service de la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales a été envoyée aux directions d'unités le 27 avril dernier sur la livraison des cours au semestre d'automne 2021.

Il indique que l'horaire est en cours de modification en ce moment. À la FASS, tous les cours seront offerts en présentiel, à l'exception de certains cours fréquentés par une population internationale (comme FASS1000, des cours ANGL et FRAN) et des cours pour lesquels aucun local n'est disponible. Dans ces deux cas, les cours seront offerts à distance.

Une rencontre est prévue avec la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales et la registraire le 20 mai pour fournir des informations supplémentaires sur le déroulement du semestre.

En ce qui concerne les mesures d'accommodement pour le corps professoral, une procédure a été mise en place. La professeure ou le professeur devra envoyer le formulaire de demande d'accommodement (qui accompagnait la note de service au doyen qui le fera suivre à la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales, au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ainsi qu'aux ressources humaines. Ce sont ces instances qui prendront la décision d'accorder ou non des mesures d'accommodement.

Un membre demande s'il sera possible d'embaucher une chargée ou un chargé pour offrir un cours à distance. Le doyen indique que seuls les deux cas précédemment cités prévalent; dans les autres cas, tous les cours se dérouleront normalement en salle de classe.

### **9.2 Collation des grades du printemps 2021**

Le 29 mai prochain, la remise des diplômes se déroulera en mode virtuelle. La cérémonie sera enregistrée et comprendra des discours, dont celui de la représentante étudiante de la faculté, la lecture des noms de chaque diplômée et diplômé ainsi que la présentation sur PowerPoint des mentions et prix reçus. Des étudiantes et étudiants du Département de musique chanteront au début et à la fin de la cérémonie.

### **9.3 Charges académiques : 2021-2022**

Le doyen rappelle que la date limite pour remettre les charges académiques est le 24 mai et il invite les unités à les faire parvenir dès qu'elles sont terminées.

### **9.4 Charges de cours : automne 2021**

Le doyen a reçu les demandes de charges de cours du semestre d'automne 2021 et elles seront toutes affichées en même temps sur le site de l'Université de Moncton.

## **9.5 Rapport annuel des professeures et professeurs**

Le doyen rappelle que les professeures et professeurs non permanents dont le contrat prend fin le 30 juin 2021 doivent remettre leur rapport annuel le 24 mai et que celles et ceux dont le contrat se termine après le 30 juin 2021 devront le remettre le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

## **9.6 FESR : retour sur la lettre à la FESR**

Le doyen indique qu'il a discuté à deux reprises avec Francis LeBlanc des doléances du corps professoral de la FASS. Francis LeBlanc est conscient de la situation particulière qui règne au Conseil de la FESR et dans certains comités et il souhaite tenir des discussions sur ces questions. Il a notamment suggéré que les représentantes et représentants de la faculté adoptent des positions plus fortes lorsque vient le temps de traiter du sentiment d'exclusion vécu par des membres du corps professoral.

Le doyen mentionne que la nomination de Benoit Doyon-Gosselin comme vice-doyen de la FESR pourrait s'avérer positive dans ce dossier.

Il ajoute qu'il en a aussi discuté avec le VRER, mais de façon confidentielle, sans lui demander d'intervenir à ce stade-ci.

## **9.7 Subventions FCI (Fondation canadienne pour l'innovation)**

Le doyen rappelle qu'il a fait suivre aux membres un document sur les subventions FCI qui regroupe l'ensemble des demandes au Canada. Il invite les membres à en prendre connaissance afin d'explorer les possibilités de ce programme, dont les subventions peuvent être attribuées aux disciplines des arts et des sciences sociales et non seulement aux disciplines professionnalisantes ou techniques.

Pour l'instant, à l'Université de Moncton, seules les disciplines en sciences ont soumis des demandes, mais les disciplines artistiques, les chaires de recherche, par exemple, pourraient obtenir ces subventions.

La FESR organisera une séance d'information sur le FCI, spécifiquement destinée à la Faculté des arts et des sciences sociales.

## **9.8 Chaires de recherche du Canada**

Le doyen explique qu'en ce moment, l'Université de Moncton compte six chaires de recherche, dont trois à la Faculté des arts et des sciences sociales, mais que trois se libéreront d'ici 2025. Il invite les membres à réfléchir dès maintenant à de potentielles chaires de recherche que l'on pourrait créer à la FASS, par exemple sur les études autochtones ou l'innovation sociale.

Le processus pour créer de nouvelles chaires commencera bientôt et la question de l'équité et de l'inclusion sera assurément tenue en compte dans l'étude des dossiers.

Un membre demande si une chaire peut être pilotée par plusieurs départements. Le doyen indique qu'une même chaire peut effectivement être partagée entre plusieurs départements.

### **9.9 Dates des réunions du Conseil de faculté : 2021-2022**

Le vice-doyen a envoyé par courriel les dates retenues pour les Conseils de faculté de l'année universitaire 2021-2022. Il invite les membres à partager cette information aux nouvelles directrices ou nouveaux directeurs qui entreront en fonction en juillet 2021.

### **9.10 Rencontre avec le recteur**

À l'automne 2020, le recteur a entamé une série de rencontres individuelles avec le corps professoral de l'Université de Moncton. Il est toujours disposé à rencontrer les personnes qui n'auraient pas eu l'occasion de s'entretenir avec lui.

### **9.11 Projet de loi 96**

Le doyen informe les membres des répercussions possibles du projet de loi 96 qui vient d'être présenté par le gouvernement du Québec. Les francophones hors Québec qui fréquenteront une université québécoise pourraient payer les mêmes frais de scolarité que les étudiantes et étudiants du Québec si le programme d'études dans lequel elles ou ils sont inscrits n'est pas offert en français dans leur province.

Ce projet suscite des préoccupations au bureau du recrutement ainsi que dans l'équipe de direction.

Cette situation pourrait être interprétée par le gouvernement néo-brunswickois actuel comme une occasion de supprimer certains programmes universitaires. L'Université de Moncton interviendra auprès du gouvernement du Québec et il est impératif d'attirer l'attention du syndicat sur cet enjeu.

## **10. Clôture de la séance**

Le doyen propose la levée de la séance à 14 h 43.



Jean-François Thibault



Matthieu LeBlanc